

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15	le 24 juin à 20 heures 30,
Présents : 13	le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 19 juin 2024	à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : AFONSO Djemila, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : SEMENE Marie-Ange procuration à ANDRÉ Christian

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

- **Objet : Installation d'éclairages LED aux écoles et à la salle du Conseil Municipal - demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'éclairage de l'école élémentaire est vieillissant et donc consomme de l'électricité. De plus on ne peut plus changer les halogènes car on ne trouve que des éclairages LED.

Il est donc proposé de changer l'éclairage des locaux de l'école élémentaire.

Cette modification est aussi l'occasion de changer les détecteurs de l'école maternelle qui dysfonctionnent et d'installer un dispositif de variation de l'éclairage de la salle du Conseil municipal pour pouvoir l'adapter.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et n'ont pas apportées de réponse.

L'entreprise Saunelec a proposé un devis de 18 127.20€ TTC pour cette rénovation.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise Saunelec sise au lieu dit Le Dagour 31 570 BOURG ST BERNARD pour un montant de 15 106.00€ HT soit 18 127.20€ TTC pour cette rénovation.
- Décide de solliciter une aide du Département auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20240708-2024_36-DE
en date du 08/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_36

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 24 juin 2024
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,